

LA LETTRE D'Echanges

pour la culture

LETTRE ÉLECTRONIQUE DE LA FNCC

début mai 2012 n°87

brève

- Et les disquaires indépendants ?

actualités

- Pour un ministère nouvelle génér@tion - DEPS
- Mécénat d'entreprise : Enquête 2012 de l'Admical

notes de lecture

- Culture et développement durable, de Jean-Michel Lucas

centre de formation

vie de la FNCC

UE : le de minimis de 200 000€ à 500 000€

Jusqu'à présent, l'UE permettait des aides publiques aux Services d'intérêt économique général (SIEG) – qui, sans être des Services d'intérêt général non économique (SIG), peuvent en partie échapper à la stricte loi de la concurrence – à hauteur de 200 000€ sur trois ans.

Ce seuil a été élevé à 500 000€ par la Commission européenne, le 25 avril. Les prestataires de services de proximité (transports locaux, centres sportifs ou culturels...) bénéficient donc de conditions assouplies pour percevoir des aides publiques. Pour le commissaire européen en charge de la concurrence Joaquín Almunia, à l'origine des SIEG, « cette nouvelle exemption facilitera la prestation de nombreux services publics de petite envergure et de portée locale et permettra à la Commission de concentrer ses efforts sur les affaires dans lesquelles les aides d'Etat ont un réel impact sur la concurrence et les échanges entre Etats membres ».

le mot du président

Culture et politique. Les élections présidentielles sont derrière nous. Et donc aussi le moment d'un débat complexe et multiple sur les enjeux de société, dont celui de la culture. Il n'a pas eu lieu. C'est regrettable, car dans une période de profonde incertitude, il est nécessaire de faire confiance à « l'imprévisible invention sans laquelle l'homme résignerait ses fonctions d'attente et d'espoir ». C'est par cette citation de Tzara que la FNCC a introduit les quinze questions que ses élus ont adressées aux candidats. C'était là une offre raisonnable pour parler aux Français de "ce qui les intéresse", comme on dit. Et tout particulièrement les jeunes. Qui n'a remarqué l'impressionnante "musicalisation" de notre société ? Qui n'a constaté l'engouement croissant pour le patrimoine ? Jamais la fréquentation des cinémas n'a été plus élevée. Jamais le goût de l'expérimentation des arts n'a été aussi répandu grâce, notamment, à la démocratisation des outils de l'invention que permettent les technologies numériques et à la démocratisation de l'accès à un public rendu possible par Internet.

Aujourd'hui, nous saluons le nouveau président de la République. C'est à lui et à son gouvernement que reviendra la responsabilité, aux côtés des collectivités territoriales et en dialogue respectueux avec elles, de prendre la mesure de l'attente de culture de nos concitoyens et du soutien dont les professions artistiques ont besoin. Pour sa part, la FNCC continuera à porter sa conviction que les politiques de la culture doivent être mises au cœur des enjeux politiques.

Philippe Laurent

brève

Et les disquaires indépendants ? Le 21 avril a eu lieu la 2^e édition du Disquaire Day, une manifestation venue des Etats-Unis qui, grâce à l'engagement d'artistes (concerts gratuits), met à l'honneur les disquaires indépendants. A la fin des années 1970, il y avait en France 3 000 disquaires. Il en reste 200. Aujourd'hui, à la faveur d'un regain d'intérêt pour le vinyle, de nouveaux magasins apparaissent (une vingtaine entre 2010 et 2012 selon *le Monde* du 22/23 avril). On pensait pourtant que c'était la fin, au point que personne n'a songé à un soutien public, par exemple avec un label... Ce qui serait d'autant plus facile à mettre en place qu'il existe déjà des critères pour pouvoir participer au Disquaire Day : l'indépendance par rapport à tout groupe financier ou grand circuit de distribution, la valorisation de la diversité et, tout particulièrement, de la production locale. Ce dernier point rencontre d'ailleurs les logiques des collectivités territoriales engagées dans le soutien aux musiques actuelles. Sans doute serait-il exagéré de parler de renaissance... Mais il semble intéressant de signaler aux municipalités soucieuses de la vitalité de leurs centres villes que c'est là une richesse exigeant peut-être une attention accrue.

actualités

Pour un ministère nouvelle génér@tion. Comme l'indique la graphie, cette préfiguration de nouveau ministère par le DEPS plaide pour un renouvellement de la gouvernance autour de trois axes : le numérique, l'Europe et le partenariat avec les collectivités territoriales. →

Mécénat d'entreprise : l'enquête 2012 de l'Admical. Après les très mauvais chiffres du mécénat en 2010, l'année 2012 marque un regain d'intérêt des entreprises et surtout des PME (93% des entreprises mécènes). Même si, dans un contexte de crise, le secteur social est le premier bénéficiaire du mécénat, la culture voit ses aides augmenter de 26% par rapport à 2010. →

note de lecture

Culture et développement durable, de Jean-Michel Lucas. Dans l'univers durable, la culture s'appelle le "4^e pilier". Là, un texte fait aujourd'hui référence, l'Agenda 21 de la culture. Pour Jean-Michel Lucas, ce nouveau traité de gouvernance culturelle n'est pas assez fidèle au principe qui doit fonder les politiques culturelles : l'accès des personnes à leur propre dignité culturelle. →

centre de formation

Sessions nationales

Mercredi 16 mai, Paris : "Collectivités territoriales, bibliothèques et numérique : enjeux et perspectives"

Mercredi 30 mai, Paris : "Protection, valorisation et animation du patrimoine"

Sessions en région

Mercredi 23 mai, Lille : "Les collectivités territoriales, l'Europe, la culture et la mondialisation"

Mercredi 23 mai, Bordeaux : "Les collectivités territoriales et les résidences d'artistes"

Programme détaillé des formations du 1^{er} semestre 2012

vie de la FNCC

Judi 7 juin, Paris : séminaire "Culture et numérique"

Lundi 15 juillet, Avignon : Séminaire avec les associations d'élus : Pour une république culturelle décentralisée, l'engagement solidaire de collectivités territoriales - Acte II

www.fncc.fr - blog <http://blogculturefncc.blogspot.com/>
Contact, secrétariat FNCC : 04 77 41 78 71